Programme de formation :

Rédiger un Document Unique & Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Conforme au Code du Travail & recommandations INRS / CARSAT

1. Public concerné

Formation destinée à :

- Dirigeants, employeurs, responsable HSE/QHSE, référents sécurité, RH
- Membres du CSE ou CSSCT
- Managers, chefs d'équipe
- Toute personne chargée de rédiger ou mettre à jour le DUERP
- Toute personne intervenant dans l'analyse des risques professionnels

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est exigé.

2. Objectifs généraux

A l'issue de la formation les participant seront capable de :

- Comprendre les obligations du Code du Travail concernant l'évaluation des risques professionnels.
- Identifier, analyser et hiérarchiser les risques professionnels.
- Rédiger un DUERP conforme, mettre à jour celui existant.
- Mettre en place une démarche de prévention structurée.
- Construire un plan d'action (PAPRIPACT) cohérent avec les réalités du terrain.
- Accompagner les équipes dans la démarche prévention.
- Assurer la traçabilité des expositions, conformément à la réforme 2021.

3. Cadre réglementaire

- **Articles R4121-1 à R4121-4 du Code du Travail :** DUERP obligatoire, mise à jour, conservation 40 ans.
- **Articles L4121-1 à L4121-5 :** principes généraux de prévention.
- **Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 (ANI 2020) :** renforcement du DUERP.
- **Décret du 18 mars 2022 :** obligations de traçabilité des expositions professionnelles.

- Recommandations **INRS, CARSAT, CNAM.**

4. Programme détaillé (14h)

Jour 1 – Fondamentaux, cadre légal, évaluation initiale (7h)

1) Les bases de la prévention – 5 points clés du DUERP

- Définitions : danger, risque, dommage, exposition
- Les 9 principes généraux de prévention
- Les 5 points structurants du DUERP
- Obligations employeur / salariés
- Les sources de droit
- Structure hiérarchique : Constitution, lois, décrets, arrêtés, normes

2) Les acteurs internes et externes de la prévention

- Employeur, managers, salariés, CSE / CSSCT
- Référent Santé Sécurité (L4644-1)
- Médecine du travail
- CARSAT / INRS / Inspection du travail
- Entreprises extérieures (Plan de prévention)

3) Identification des dangers & analyse des risques

- Observation des situations dangereuses
- Méthode d'analyse : gravité / probabilité (méthode INRS)
- Fiches d'observation terrain
- Risques par famille :
    - Chutes, manutention, machines
    - Risques chimiques / biologiques
    - Risques électriques
    - Risques d'incendie / explosion
    - Risques psychosociaux (RPS)
    - Ambiances physiques
    - Risque routier / déplacements

Jour 2 – Construction DUERP, plan d'action, mise en situation (7h)

4) Élaboration du DUERP (structure complète)

- Unités de travail
- Évaluation des risques
- Cotation (échelle simple ou avancée – INRS / Kinney)
- Hiérarchisation
- Plan de prévention
- Traçabilité des expositions (réforme 2021)

5) Rédaction du PAPRIPACT (plan d'action)

- Objectifs annuels
- Mesures techniques, organisationnelles, humaines
- Mesures correctives VS préventives
- Priorisation : court / moyen / long terme
- Suivi dans le temps

6) Analyse d'accidents de travail – Méthode Arbre des causes

- Collecte des faits
- Enchaînement logique
- Causes profondes
- Actions correctives

7) Mise en situation – Création d'un mini-DUERP

- Travail par groupe sur un poste ou une unité de travail
- Analyse des risques sur plan ou photos
- Rédaction d'une page DUERP
- Construction d'un plan d'action
- Présentation orale
- Débriefing formateur

5. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Mises en situation
- Études de cas réels
- Exercices pratiques
- Travail sur documents INRS / modèles DUERP
- Auto-positionnement (EDA – page 2)

6. Évaluation

- QCM de fin de formation
- Auto-évaluation (EDA) avant / après
- Questionnaire à froid (3 mois) – recommandé Qualiopi

7. Validation

- **Attestation individuelle de formation DUERP 14h**

8. Accessibilité PSH (personnes en situation de handicap)

AX Consulting met en œuvre les adaptations nécessaires (rythme, supports, modalités, accessibilité des locaux, outils). Contacter l'organisme en amont **pour être mis en relation avec le** Référent handicap **et définir les aménagements à mettre en place.**

9. Les + AX Consulting

- Formateur expert sécurité / prévention
- Modèles DUERP + PAPRIPACT remis
- Diagnostic terrain possible en option
- Accompagnement sur mesure DUERP / Plan de prévention